



Le 06 août 2025, à Paris

La Mission Locale de Paris et les agences d'emploi s'engagent en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes

Pour permettre aux jeunes un accès plus facile à l'emploi, la Mission Locale de Paris, AKTO et 2 agences d'emploi ont signé des conventions de partenariat les 11 juillet 2025 et 5 août 2025, destinées à accompagner les jeunes dans leur parcours professionnel.

Ces conventions sont la déclinaison locale de l'accord-cadre national renouvelé le 4 février 2025 par la DGEFP, Prism'emploi, l'Union Nationale des Missions Locales (UNML), AKTO, le FPETT (Fonds professionnel pour l'Emploi dans le Travail Temporaire) et le FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire). Cette démarche s'inscrit globalement dans le dispositif « Mission Jeunes » porté par la branche du travail temporaire.

L'objectif est de développer le partenariat entre les réseaux des agences d'emploi et des Missions Locales afin de répondre au mieux aux besoins des jeunes en insertion professionnelle.

ACCOMPAGNER LES JEUNES DE PARIS A ACCEDER A L'EMPLOI

- Un territoire marqué par le chômage chez les jeunes : 22750 en catégories A, B et C, dont 15150 en catégorie A (Chiffres T4 2024 – Source dataemploi.francetravail.fr)
- Objectif du partenariat : favoriser l'accès des jeunes à l'emploi, leur permettre de découvrir de nouveaux métiers, de rencontrer de potentiels employeurs, d'accéder à une première expérience professionnelle grâce aux missions d'intérim.
- Combiner les missions d'intérim, la formation si besoin et un accompagnement renforcé.

DES AIDES CONCRETES POUR S'INSERER DURABLEMENT SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

- L'engagement des agences d'emploi a pour objectif d'identifier les attentes et besoins des bénéficiaires sur les différents postes de travail, tout en favorisant une proximité entre les jeunes et les entreprises du bassin d'emploi concerné. Les agences d'emploi réalisent durant les missions, un suivi continu et proposent une médiation aux jeunes bénéficiaires à la fin de leur contrat.
- Les solutions apportées par le FASTT : une mutuelle santé, une garantie prévoyance dès la première journée de travail, des services de location de véhicules, des garanties d'accès au logement, des solutions de garde d'enfants, des solutions budgétaires pour un achat.

- Démarche lancée en 2014 par un accord national renouvelé en 2018 puis en 2021 et dont la déclinaison opérationnelle est assurée par AKTO.

CHIFFRES CLES DE LA MISSION LOCALE DE PARIS EN 2024

- 21 088 jeunes accompagnés dont 9270 en premier accueil
- 6 178 en situations emploi et 767 en contrats en alternance
- 4 684 entrées en formation
- 1 144 PMSMP ou immersion en entreprise
- 2 781 entrées en CEJ et 4 194 entrées en PACEA
- 781 jeunes ayant bénéficié de 1 457 missions en intérim

CHIFFRES CLES DE L'ACTIVITE DES AGENCES D'EMPLOI EN ÎLE-DE-FRANCE EN 2024

- **122 344** salariés intérimaires en équivalent temps plein soit 16,4 % de l'emploi intérimaire national.
- **1 569** agences d'emploi sur le territoire.
- **21 873** recrutements réalisés par an pour le compte d'entreprises.
- L'évolution de l'emploi intérimaire est de **-4,8 %** au mois de mai 2025 par rapport au même mois de l'année précédente (source : Baromètre Prism'emploi).

« Nous nous réjouissons du déploiement du dispositif Mission Jeunes au sein de notre Mission Locale. Il offrira aux jeunes de notre territoire des perspectives concrètes pour accéder à l'emploi. Aux côtés des acteurs du travail temporaire, nous restons pleinement mobilisés pour renforcer nos actions communes et accompagner efficacement les jeunes dans leur parcours d'insertion professionnelle », déclare **Nicolas Garnier, directeur général de la Mission Locale de Paris.**

« Nous sommes fiers de signer ce premier partenariat avec la Mission Locale de Paris, afin de renforcer l'accompagnement des jeunes vers l'emploi. L'intérim représente un véritable levier, en leur offrant la possibilité d'explorer une large palette de métiers et de développer des expériences variées. À travers cette convention, nous souhaitons leur ouvrir de nouvelles perspectives et les aider à acquérir des compétences clés pour favoriser une insertion professionnelle durable », déclare **Mohand Hebbache, président de Prism'emploi Ile-de-France.**

Les agences d'emploi signataires des conventions Mission Jeunes : **Dan Interim, Estim 96.**



Steva Sousseig, Directrice de l'Activité de la Mission Locale de Paris et Aya Baghdadi, Chargée des Ressources Humaines chez Estim96



Steva Sousseig, Directrice de l'Activité de la Mission Locale de Paris et Charles Monier, Président directeur général de Dan Interim

Contacts presse :

Lili GOSNET - lili.gosnet@omnicomprgroup.com - 06 77 79 18 89

Victor MORELLE - victor.morelle@omnicomprgroup.com - 06 18 83 59 55

Héloïse PONS - heloise.pons@akto.fr – 06 61 06 81 57

Megane BRETON – m.breton@missionlocaledeparis.fr – 07 62 25 40 48

À propos de Prism'emploi :

Prism'emploi – Professionnels du recrutement et de l'intérim – est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 enseignes représentant 90% du chiffre d'affaires de la profession. 12 000 agences d'emploi et 33 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire. www.prismemploi.eu
- [LinkedIn Prism'emploi](#)

À propos d'AKTO :

AKTO est l'opérateur de compétences de 27 branches professionnelles des secteurs des services, qu'il appuie pour faire face aux enjeux de transformation environnementale, digitale et sociale.

A l'appui de la stratégie de chaque branche sur les sujets de qualification, de formation et d'emploi, AKTO éclaire et guide les entreprises, les salariés et jeunes actifs sur les métiers et emplois d'aujourd'hui et de demain.

Sa position au cœur de l'écosystème lui permet de partager la vision prospective de ses 27 branches avec l'ensemble de ses parties prenantes sur le territoire national (en métropole et outre-mer), afin d'opérer des synergies entre les acteurs de la formation professionnelle.

AKTO emploie plus de 1 000 salariés sur tout le territoire en métropole et dans les DROM dans lesquels AKTO a délégation de service pour 2 OPCO : Atlas et Opco 2i. AKTO est également OPCO unique dans les territoires de Mayotte, Saint Barthélemy et Saint-Martin et Saint-Pierre et Miquelon. www.akto.fr

À propos la Mission Locale de Paris

La Mission Locale de Paris accompagne les jeunes Parisiennes et Parisiens de 16 à 25 ans dans la construction de leur parcours vers l'emploi et l'autonomie. Présente sur 7 sites à Paris, elle propose un accompagnement personnalisé par des conseiller·ère·s dédié·e·s, pour faciliter l'accès à l'emploi, à la formation, au logement, à la mobilité, à la santé et aux droits. L'objectif : lever les freins à l'insertion et permettre à chaque jeune de trouver sa place et de s'épanouir durablement.

<https://www.missionlocale.paris/>

À propos du FPETT :

Le FPETT, opérateur paritaire de la branche du travail temporaire intervient pour l'accompagnement des parcours professionnels, la formation et l'emploi des salariés intérimaires et des demandeurs d'emplois en recherche d'insertion dans la branche.

Il mobilise les moyens développés par la branche pour financer les parcours de formation et mettre en œuvre les ingénieries innovantes qu'elle conçoit. www.fpett.fr

À propos du FASTT :

Association paritaire créée en 1992, le FASTT conçoit et met en œuvre, pour l'ensemble des salariés intérimaires, des aides, des services et des solutions pour faciliter leur vie quotidienne et sécuriser leur vie professionnelle.

Logement, santé, prévention, mobilité, budget, famille, social, le FASTT est la plateforme d'animation de la politique sociale au bénéfice des intérimaires.

Le FASTT pilote le régime de complémentaire santé obligatoire des salariés intérimaires, ainsi que le régime de la prévoyance. www.fastt.org